

Cancers de la vessie d'origine professionnelle

Repérez les voies de contamination.

Les produits et procédés cancérogènes pour la vessie peuvent pénétrer dans l'organisme :

par la voie respiratoire (le nez, les poumons)

A côté des moyens de protection collective tels que les systèmes d'aspiration, il ne faut pas négliger le port de masque. Pour être efficace, celui-ci doit être adapté à votre situation de travail et régulièrement entretenu.

par la peau

Les principaux produits cancérogènes pour la vessie peuvent passer à travers la peau. Le port de gants et de vêtements adaptés est la meilleure façon de l'éviter.

par la bouche

Attention aux mains souillées lorsque vous portez un objet à la bouche, mangez ou fumez.

Pour en finir avec les cancers de la vessie d'origine professionnelle

Que pouvez-vous faire ?

Vous travaillez ou avez travaillé dans l'un des secteurs d'activité concernés ?

Parlez-en à la direction de votre établissement ou aux instances représentatives du personnel.

Si au terme d'un repérage précis, des produits cancérogènes ou suspectés de l'être sont identifiés dans votre entreprise, ils devront être remplacés par des produits moins dangereux. A défaut, des mesures de protection collective et individuelle devront être mises en place.

Attirez l'attention de votre médecin du travail sur le fait que vous pouvez être – ou avoir été – en contact avec des produits cancérogènes.

Demandez une attestation d'exposition dans le cas où vous quittez l'entreprise.

Signalez-le à votre médecin traitant si vous présentez des symptômes tels que des douleurs pendant l'émission d'urine, des saignements, une coloration des urines, de fréquentes envies d'uriner...

Deux exemples d'actions contre les cancers de la vessie

⊙ Dans une petite entreprise de joints de caoutchouc, les tests pratiqués par le médecin du travail ont révélé que les salariés étaient contaminés par une résine polyuréthane, probablement cancérogène.

Les salariés ont par la suite tous suivi un bilan médical complet. Parallèlement, l'hygiène générale a été améliorée dans l'atelier pour diminuer les possibilités de contamination par la peau, les vêtements et les surfaces souillés. La poudre de résine a été remplacée par un gel qui se disperse moins. L'effort porte enfin sur le remplacement de cette résine par un durcisseur moins dangereux.



Dans une entreprise qui intervient sur des conduites d'eau potable, deux anciens salariés ont été atteints d'un cancer de la vessie reconnu en maladie professionnelle.

Les opérations de découpe sur des tuyauteries enduites d'un vernis anticorrosion utilisé jusqu'en 2000 ont été identifiées comme des activités à risque.

Les salariés ont immédiatement été dotés de masque à ventilation assistée tandis que d'autres pistes ont été explorées parmi lesquelles l'abandon de la technique de coupage ou le recours à une ventilation mécanique.



CANCERS DE LA VESSIE

en milieu professionnel

Une maladie d'aujourd'hui...



Cancers de la vessie d'origine professionnelle

Identifiez les activités à risque

Dans le passé, des produits ou procédés pouvant provoquer des cancers de la vessie ont été utilisés dans plusieurs secteurs d'activité. Malgré les évolutions techniques et les progrès de la prévention, on en trouve encore sur les lieux de travail et dans des produits importés. Restons vigilants...




La vessie stocke les substances polluantes auxquelles nous sommes exposés. Ces substances restent en contact avec la paroi interne de la vessie et peuvent provoquer un cancer.

Plus la maladie est détectée tôt, mieux elle est soignée.

Le tabac est le principal responsable des cancers de la vessie. Mais chaque année **de 600 à 1 100 cas sont dus à des contacts avec des agents dangereux sur les lieux de travail.**

Un délai de 10 à 25 ans s'écoule généralement entre l'exposition à des produits cancérigènes et la survenue de la maladie.

Pour éviter les cancers de demain, c'est aujourd'hui qu'il faut agir.

 Secteurs d'activité	 Principaux produits, procédés ou fumées pouvant contenir des substances cancérogènes	 Points de vigilance
Mécanique Métallurgie Fabrication des machines et équipements Travaux de maintenance	Fluides d'usinage Fumées dégagées par les procédés Nitrosamines créées in situ avec certains fluides d'usinage aqueux Trichloroéthylène	Les fluides d'usinage comportent moins de substances dangereuses que dans le passé. Il faut s'assurer que les fluides à base d'huiles minérales pétrolières sont raffinés et régulièrement changés.
Travaux publics Travaux d'étanchéité Travaux de maintenance notamment en sous-traitance	Vernis ou peintures anticorrosion Produits à base de brai de houille	Lors d'intervention sur d'anciennes conduites de gaz et d'eau, on ne peut pas savoir quels vernis ou peintures anticorrosion ont été utilisés. Dans tous les cas, il faut donc appliquer les mesures de protection.
Revêtements routiers Construction, travaux publics	Goudrons, huiles de houille Bitumes et autres produits pétroliers Fluxants aromatiques d'origine houillère ou pétrolière	Sauf exception, les dérivés de la houille sont remplacés par des résines synthétiques ou des produits pétroliers moins nocifs. Leur utilisation peut tout de même nécessiter des précautions. Attention : des produits d'origine houillère sont encore importés.
Sidérurgie Cokeries, hauts-fourneaux, fonderies, aciéries Travaux de maintenance notamment en sous-traitance	Brais ou huiles de houille Noirs de carbone Fumées de combustion	Le port d'équipements de protection individuelle efficaces est nécessaire.
Electrometallurgie Fabrication d'électrodes	Fluides d'usinage Electrodes en carbone Emissions de fumées	Les substitutions de brais et d'huiles ne sont actuellement pas possibles.
Production d'aluminium	Présence d'hydrocarbures aromatiques polycycliques au cours de certains travaux de préparation	Les travaux de brasquage présentent des risques d'exposition.
Plasturgie Travaux de peinture Industrie du caoutchouc	Certaines amines aromatiques utilisées comme durcisseurs de résine, antioxydants ou accélérateurs Nitrosamines produites lors de la vulcanisation Présence d'hydrocarbures aromatiques polycycliques Huiles plastifiantes aromatiques Trichloroéthylène Noirs de carbone	Les composés dangereux sont généralement remplacés. Il peut rester des résidus de vulcanisation.
Industrie des colorants (cuir, tissus, papier...)	Certaines amines aromatiques utilisées comme substances colorantes	Certaines amines aromatiques sont encore libérées à partir de colorants complexes ou réapparaissent dans des produits d'importation.
Pressing	Perchloréthylène	Des produits de substitution existent.
Coiffure	Certaines amines aromatiques dans les colorants, les permanentes, semi-permanentes...	Les produits contenant ces amines aromatiques ne doivent plus être utilisés.

Des produits, procédés ou fumées présents sur les lieux de travail peuvent encore provoquer des **cancers de la vessie**.

Si vous travaillez (ou avez travaillé) dans les secteurs d'activité concernés, parlez-en à votre médecin du travail.

Pour en savoir plus sur les activités et produits concernés, les modes de protection collective et individuelle : www.inrs.fr

Cette plaquette a été rédigée avec l'aide du Comité technique national des industries de la chimie, du caoutchouc et de la plasturgie animé par la CNAMTS.

